

L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine élit son collègue des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les statuts de l'Agence avaient été adaptés, le 18 octobre 2019, pour faire bonne place aux EPCI en sa gouvernance, dans la droite ligne de la loi NOTRe et un premier collègue officiait depuis le 6 décembre 2019. A la suite des élections municipales et intercommunales, l'Agence a procédé - avec un scrutin électronique - à l'élection du renouvellement de ce collègue.

Le 5 février 2021, ont ainsi été élus au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Mickaël BOULOUX, Rennes métropole,
- Monsieur Dominique de LA PORTBARRÉ, Saint-Malo agglomération,
- Madame Alice LEBRET, Fougères agglomération,
- Monsieur Yves RENAULT, pays de Châteaugiron communauté,
- Monsieur Arnaud SALMON, communauté de communes Côte d'Émeraude,
- Madame Fabienne SAVATIER, communauté de communes de Brocéliande.



C'est donc le tiers des structures intercommunales du département qui siège directement au sein de l'Agence !

L'importance du tourisme dans l'économie de l'Ille-et-Vilaine doit être soulignée avec près de 12 millions de nuitées extra-départementales en 2019, 13 900 emplois touristiques salariés en 2015 et 1,5 milliard d'euros de consommation touristique en 2017.

Le rapport d'activités 2019 est consultable en ligne [ICI](#)